

14.10.2013 - 13:46 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Prendre les auteurs de l'initiative Weber au mot

Zurich (ots) -

Lors de la campagne de votation sur l'initiative, les initiants rassemblés autour de Franz Weber avaient déclaré ne vouloir interdire que la construction de logements de vacances à propre usage. Selon leurs indications, il ne s'agissait que de lutter contre de nouveaux lits «froids». S'ils veulent maintenant dénoncer l'utilisation libre de logements existants et la construction de nouveaux lits chauds pour affaiblir les postulats de leur initiative, une telle tactique n'est pas loyale.

C'est pourquoi la SSE attache une grande importance aux points suivants dans sa prise de position sur le projet de loi sur les résidences secondaires:

1. Pour la SSE, la protection des logements et des immeubles régis selon l'ancien droit constitue la toute première priorité. Par conséquent, elle approuve la principale variante du Conseil fédéral sur l'art. 12, mais s'oppose énergiquement à la variante sur l'art. 12. C'est uniquement à cette condition que la SSE peut appuyer le projet.
2. Selon le projet de loi, la construction de logements affectés à l'hébergement touristique continue à être autorisée, ce qui est juste vu qu'il ne s'agit pas de résidences secondaires selon la définition donnée dans l'initiative Weber. Ainsi, ils ne peuvent être pris en compte dans la part de résidences secondaires d'une commune. Sur ce point, le projet est inconséquent.
3. Les rénovations et les extensions prévues dans le projet sont inutilement restreintes par des valeurs-limites rigides. Il convient de rectifier cette disposition en vue de la densification, de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'optimisation de l'aménagement du territoire. Enfin, il y a lieu de stipuler dans le projet de loi que les constructions de remplacement s'avèrent souvent les mesures d'assainissement les plus efficaces.

Prise de position de la Société Suisse des Entrepreneurs concernant la loi sur les résidences secondaires (PDF, uniquement en allemand):

http://www.presseportal.ch/go2/www.baumeister.ch/vernehmlassung_DE

Contact:

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Heinrich Bütikofer
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Entreprises + Prestations,
Tél.: +41/44/258'82'80
E-Mail: huetikofer@baumeister.ch

Silvan Müggler
Chef Politique économique de la SSE
Tél.: +41/44/258'82'62
E-Mail: smueggler@baumeister.ch